

## DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Convocation du 20 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise PERRET.

**Présents** : BUISSON Xavier, DESOINDRE Nicolas, DORDOIGNE Serge, GENDRA Nicolas, LECERF Annie, PERRET Denise, ROLLOT Guillaume

**Absent ayant donné pouvoir** : RHOUMY Éric à BUISSON Xavier

**Absents excusés** : ZUIDERWIJK Christian

**Secrétaire de séance** : LECERF Annie

Le procès-verbal de la séance du 11 Juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

#### ✓ **Redevance d'Occupation du Domaine Public 2022 :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il faut prendre les délibérations pour l'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité et de Télécom pour 2022.

Le montant pour les ouvrages d'électricité pour l'année 2022 : **221 €**

Le montant pour les ouvrages de Télécom pour l'année 2022 : **728 €**

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, avec 7 voix pour et 1 abstention.

#### ✓ **D.C.E 2020 :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la subvention D.C.E 2020 attribuée à la Commune pour l'année 2020 est de **6 000 €** et est répartie comme suit :

Achat colombarium :	2 083.34 € HT	2 500.00 € TTC
Achat Tracteur tondeuse :	2 358. 33 € HT	2 830.33 € TTC
Achat vaisselle :	1 602. 32 € HT	1 922.78 € TTC
	636.04 € HT	763.25 € TTC
	200.00 € HT	240.00 € TTC
Miroir de circulation :	637.17 € HT	764.60 € TTC
<b>TOTAL :</b>	<b>7 517.20 €</b>	<b>8 993.96 € TTC</b>
DCE 2020		6 000.00 €
Participation communale :		2 993.96 €

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que nous avons deux ans pour la demander. Il faut donc demander la subvention avant la fin de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles en vue du financement.

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** avec 8 voix pour

✓ **Recensement de la population :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se fera du 19 janvier au 18 février 2023.

Les documents seront distribués par un agent recenseur, les habitants pourront soit remplir les papiers ou le faire par internet.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Coordonnateur Communal est Madame Annie LECERF et qu'il faudra aussi recruter un agent recenseur.

L'INSEE doit faire parvenir un courrier à la Mairie pour connaître le montant de l'indemnité pour l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** les propositions avec 8 voix pour.

✓ **Procédure Maison en péril :**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a une maison sur la commune qui menace de s'écrouler. Après de multiples recherches il s'avère que le dernier propriétaire connu ne paie plus les impôts depuis plusieurs années et serait « peut-être » décédé aux vues de sa date de naissance.

Après avis auprès de la DDT de la Nièvre, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager la procédure de biens vacants et sans maître et de signer tous les documents nécessaires pour cette procédure.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** avec 8 voix pour, d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la procédure de biens vacants et sans maître.

Arrivée de GUENOT Christophe à 19H30

✓ **Régularisation chauffage logement du Bourg :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement Madame GIRARD, locataire du logement du Bourg paie 85 € de chauffage par mois qu'au vue de l'augmentation du fioul il serait préférable d'augmenter les charges de chauffage à 130 € par mois à partir de janvier 2023.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité cette proposition

## Questions diverses

- ✓ Modification du règlement de la salle des fêtes : Madame Le Maire explique qu'il est préférable de préciser sur le règlement de la salle des fêtes au niveau du nombre de personnes assises autorisées qui est de 80.
- ✓ Madame le Maire informe que des demandes de devis seront demandés pour l'isolation du logement de l'ancienne Poste.
- ✓ Octobre Rose : 8 Octobre : organisé par la commune de Châtillon-en-Bazois, marche de 11 km au départ de la mairie de Biches. Arrivée à la MJC de Châtillon. RDV à 13h30 devant la mairie avec café avant le départ à 14h00.
- ✓ Renouvellement du projet social, le centre social du Bazois souhaite participer à un conseil municipal pour venir l'expliquer aux élus.
- ✓ Le résultat du concours de fleurissement aura lieu le samedi 22 Octobre 2022 à 16h00.
- ✓ Le Contrat de Monsieur Stéphane BOUIDEGHAGHEN sera renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> Octobre si Patrick LELONG est prolongé.
- ✓ Madame Le Maire lit au Conseil Municipal le mail de Madame PANIER reçu en mairie. Madame PANIER souhaiterait qu'il y ait des permanences à la Mairie et l'Agence Postale Communale les samedis matins.
- ✓ Nicolas DESOINDRE informe le Conseil Municipal que le 9 Octobre c'est la journée nationale des chemins donc il y aura la poursuite du nettoyage du chemin de la Platière.
- ✓ Opération 1000 arbres : faire la demande avant le 1<sup>er</sup> Octobre auprès du Conseil Départemental.
- ✓ Nicolas DESOINDRE demande si la délibération a bien été transmise au service des déchets ménagers car il ne reçoit aucune convocation.
- ✓ Nicolas DESOINDRE demande le passage de la Commission des Impôts pour contrôler les déclarations de travaux des constructions réalisées.

La séance est levée à 20H10

